

Commune de BOUVIGNIES.
Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 26 novembre 2019

Le mercredi 18 septembre 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric PRADALIER.

Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la convocation a été affichée à l'extérieur de la mairie et adressée par écrit à chaque conseiller le 20 novembre 2019.

■ **Composition :**

		Présents	Procuration à	Absents
Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES »				
1	CAILLE Valérie	X		
2	CARON Philippe	X		
3	COUTEAU Odile	X		
4	DESFONTAINE Delphine	X		
5	DESMONS Valérie			X
6	FENAIN Bruno	X		
7	HULOUX Martine	X		
8	HUMEZ Michel			X
9	LONGUEPEE Jean		COUTEAU Odile	
10	LOSCUITO Martine	X		
11	LOUBERT André	X		
12	POLYN Franck	X		
13	PRADALIER Frédéric	X		
14	SALMON Bernadette	X		
15	THERET Elodie	X		
16	VALIN Jean-Marie	X		
Liste « BOUVIGNIES avec vous »				
1	CORION François		RIME Claudine	
2	RIME Claudine	X		
3	RZEPECKI Marie-Jeanne			X

■ **Points abordés :**

1. DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (ADVB)

Le Conseil Départemental a délibéré en faveur d'un nouveau dispositif de soutien départemental pour le renouvellement et la réfection des couches de roulement des voiries communales. Ce nouveau dispositif s'adresse aux communes de moins de 2 000 habitants. L'aide est accordée à hauteur de 50 % du coût hors taxe des travaux, pour un montant de travaux compris entre 8 000 et 150 000 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'assainissement de la rue du Poirier sont terminés depuis peu et que les travaux d'assainissement des rues des Pronelles et Trou Bona devraient débuter en avril prochain. Il propose à l'assemblée de solliciter cette aide pour la réfection des couches de roulement des dites voiries. Le coût hors taxe de ces travaux s'élève à 135 450 € se décomposant comme suit :

- rue des Pronelles	80 730,00 €
- rue du Trou Bona	33 120,00 €
- rue du Poirier	21 600,00 €

Montant de la subvention sollicitée : 67 725,00 €

Monsieur le Maire précise que le programme d'assainissement de BOUVIGNIES n'a subi aucun retard et que certaines rues, dont l'habitat est dispersé, ne sont pas retenues par NOREADE suivant notre plan de Zonage.

La demande de subvention est ensuite approuvée à l'unanimité.

2. CONVENTION POUR LA GESTION DES ANIMAUX ERRANTS

La commune ne disposant pas de fourrière, elle est dans l'obligation de confier à l'EURL A.F.A.C. le soin de capturer, transporter, accueillir des chats et chiens errants et/ou en état de divagation et/ou dangereux et d'exploiter une fourrière animalière concernant les animaux recueillis sur son territoire dans le cadre des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur.

Au regard de leur bilan 2018, de son budget prévisionnel 2019 et afin d'équilibrer leurs comptes, l'A.F.A.C. a décidé de porter le coût à l'habitant à 0,78 € HT à compter du 1er janvier 2020 soit :

$1\ 565 \text{ habitants} * 0,78 \text{ €} + 20 \% \text{ T.V.A.} = 1\ 464,84 \text{ €}$

Cette participation sera révisable le 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de l'INSEE.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer cette nouvelle convention pour la gestion des animaux errants avec l'AFAC pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2020.

Monsieur le Maire précise également que l'A.F.A.C. est agréée et habilitée pour la signature de cette convention qui est approuvée par l'assemblée à l'unanimité.

3. CHANGEMENT DE PERIMETRE DE LA FEDERATION D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE (FEAL) ET RETRAIT DE COMPETENCE

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (F.E.A.L.) à cet effet et conformément au code général des collectivités territoriales, il lui revient de valider tous changements entérinés par la F.E.A.L.

Par délibération en date du 17 octobre 2019, la F.E.A.L. a validé le changement de son périmètre suite au retrait des communes d'Annoeullin, Allennes les Marais, Provins, Carnin et Bauvin, à compter du 1er avril 2020. De même, elle a validé la reprise de la compétence éclairage public non communautaire par les communes concernées, soit Attiches, Auchy les Orchies, Avelin, Mérignies, Mons en Pévèle, Bersée, Tourmignies et Ennevelin.

Ces décisions de la FEAL sont approuvées à l'unanimité.

4. PRESSION DU POSTE DE REDACTEUR(RICE) PRINCIPAL(E) DE 2e CLASSE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a décidé en avril dernier la création d'un poste de Rédacteur(rice) principal(e) de 1re classe à compter du 15/04/2019 suite à la promotion de Madame Véronique BUCZEK. A cet effet, le Comité Technique paritaire du Centre de Gestion du Nord a été saisi pour la suppression du poste de rédacteur(rice) principal(e) de 2e classe à temps complet qu'elle occupait avant cette promotion. Celui-ci réuni le 12 septembre 2019 a émis un avis favorable à la suppression dudit poste.

La suppression du poste est acceptée à l'unanimité.

5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'E.S.B.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'E.S.B. a réalisé à son compte des travaux de réfection électrique dans la salle de réunion au terrain de foot. Il est proposé de rembourser à l'association le matériel (tube fluo, ampoules LED, transformateur...) acheté par le versement d'une subvention exceptionnelle de 148,12 €.

Ce qui est accepté à l'unanimité.

La séance est levée.